

Titre : Exploitation de produits forestiers non ligneux (PFNL)

Code : 4277

Unités : 48

Durée : 720 heures

Secteur de formation : Foresterie et papier (12)

Sanction des études : AEP (décernée exclusivement par les organismes scolaires reconnus)

Année d'approbation : 2026

Centre de services scolaire reconnu mandaté : des Samares

Centres de services scolaires reconnus participants : de l'Énergie, de l'Estuaire, de la Capitale

Fonction de travail : Travailleuse et travailleur en exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL)

Objectifs du programme d'études : Les travailleuses et travailleurs en exploitation des produits forestiers non ligneux possèdent les connaissances, les habiletés et les capacités nécessaires pour cueillir des champignons et des fruits sauvages, des noix nordiques, des herbes, des bourgeons, des feuilles et aiguilles, des fleurs, de la sève, des racines, des rhizomes, des tubercules, du pollen, des résines, des plantes aromatiques et des plantes médicinales dans les milieux naturels du Québec. Ces personnes travaillent pour de petites ou de moyennes entreprises de transformation de produits forestiers non ligneux, des ateliers de conditionnement, des coopératives de solidarité, etc.; elles peuvent aussi vendre leurs produits à des restaurateurs, à des acheteurs ou dans un marché public. Il peut aussi arriver que certaines personnes cultivent des produits forestiers non ligneux et les vendent tels quels en vue de leur commercialisation.

Conditions d'admission :

Pour être admis au programme d'études *Exploitation de produits forestiers non ligneux (PFNL)* menant à une AEP, il faut satisfaire aux conditions suivantes :

- 1 avoir obtenu au moins les unités de 3^e secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique
 - ou avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS) de 5^e secondaire
 - ou avoir réussi le test de développement général (TDG) avec ou sans préalable spécifique ;
- 2 avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois
 - ou avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation
 - ou avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou leur équivalent
 - ou satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre de Services Québec.

Ce programme est admissible à la [passerelle CFMS-AEP](#).

CONTENU DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Code AEP	Énoncé de la compétence	Heures
AEP 277-012	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	30
AEP 277-023	Intervenir en matière de santé, de sécurité au travail et d'environnement	45
AEP 277-036	Reconnaître des produits forestiers non ligneux à potentiel commercial	90
AEP 277-041	Intervenir en matière de protection des produits forestiers non ligneux	15
AEP 277-053	Se déplacer sur des lieux de cueillette	45
AEP 277-062	Effectuer les opérations administratives de base de son entreprise	30
AEP 277-077	Effectuer des activités de cueillette de produits forestiers non ligneux	105
AEP 277-084	Effectuer le conditionnement de la cueillette	60
AEP 277-095	Cultiver des produits forestiers non ligneux	75
AEP 277-103	Mettre en marché des produits forestiers non ligneux	45
AEP 277-114	Préparer et animer des activités pour le grand public	60
AEP 277-128	S'intégrer au milieu de travail	120

Documentation disponible sur demande

- | | | |
|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Rapport de l'AST ou de l'AP | <input checked="" type="checkbox"/> Programme d'études | <input type="checkbox"/> Instrumentation RAC |
| <input checked="" type="checkbox"/> Projet de formation | <input checked="" type="checkbox"/> Guide d'organisation matérielle | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tableau d'harmonisation | <input checked="" type="checkbox"/> Cadre d'évaluation | |